



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. DISCIPLINE – Bilan de la réunion du 12 novembre
3. COMITE de DIRECTION – Réunion du 9 novembre
4. GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS – Réunion du 2 novembre
5. GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS – Restreinte du 5 novembre
6. GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS – Restreinte du 12 novembre
7. COMPETITIONS JEUNES
8. COMPETITIONS SENIORS
9. COMPETITIONS FEMININES – Forfait général



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



IMPORTANT

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ⌘ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ⌘ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

→ Le VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 14 NOVEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 21 NOVEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



DISCIPLINE



Suite aux incivilités, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football, les sanctions prononcées par sa Commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

REUNION du VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021

Nombre de suspendus pour 1 match : 12

Nombre de suspendu pour 2 matchs : 1

Nombre de suspendus pour 3 matchs : 4

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 6 – 3 pour brutalités – 3 pour propos grossiers à arbitre

Nombre de suspendu pour 5 matchs : 1 – propos grossiers à arbitre

Nombre de suspendus pour 8 matchs : 6 – brutalités et geste obscène

Nombre de suspendu pour 20 matchs : 1 – propos grossiers et menaces à arbitre pendant et après match

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



COMITE de DIRECTION



Réunion du :	Mardi 9 novembre 2021
A	LIEVIN

Présidente :	Mme Evelyne BAUDUIN -
---------------------	-----------------------

Présents :	Mme Micheline GOLAWSKI - MM. Didier CLAY – Gérard DEBONNE – Bernard DEJARDIN – Alain DELHAYE – Jean DENEUVILLE – Eric GOOSSENS – Denis LAMORILLE – Serge PAUCHET – Richard RATAJCZAK – Daniel SION – Pascal WATEL – M. Chouki BELLA en visioconférence
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Excusés :	Mmes Delphine BRESA – Nathalie COCKENPOT – MM. Serge HERMAN – Gaël MOLLET – Francis LEYVAL – Marc TINCHON -
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Assistent à la réunion :	Mme Sylvie PAYAGE ; Directrice Administrative – MM. Henry MACIUSZCZAK ; Président de la CAA – Makhloufi REVATTACHI ; CTD -
-------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

✓ Tous les participants ont été soumis à la présentation du pass sanitaire.

✓ Approbation du PV de la réunion du **28 Septembre 2021** paru sur l'Hebdo Foot Artois n°754 du **5 octobre 2021**.

✓ Souhais de prompt rétablissement à **Francis LEYVAL**.

✓ Condoléances aux familles de **Nicolas OBAL** ; membre de la CAA - **Jean Bernard BLANQUART** ; arbitre de District - **Eric DEMEYER** ; ancien président de l'**US NOEUX**, récemment enlevés à l'affection des leurs.

✓ Félicitations aux clubs qualifiés pour les tours fédéraux des coupes nationales :

- [Coupe de France](#) : **STADE BETHUNE, ES BULLY, FC CALONNE RICOUART, ES ANZIN ST AUBIN**
- [Coupe Gambardella](#) : **US VIMY, US VERMELLES**

RAPPELS AUX MEMBRES DE COMMISSION

› Les fiches de frais doivent obligatoirement être transmises mensuellement ; la distance à prendre en compte concerne le trajet le plus rapide pris sur « via Michelin » sans remboursement des frais de péage.

› Les délibérations des commissions ne doivent pas être divulguées avant la parution des PV. Les membres de commission dont le club d'appartenance fait l'objet d'une délibération ne doivent pas assister à la partie les concernant et le PV doit en faire mention

COMPOSITION DES COMMISSIONS

› **Michel KLECHA** prend toutes les fonctions de **Nicolas OBAL** (arbitrage et représentation de la CAA)

› Le département information, organisation, promotion et divers devient commission formation des dirigeants.

AGENDA

10 novembre : ESVP à **BIACHE** - Commission éthique

12 novembre : Commission de discipline

13 novembre : FIA (Formation arbitres) à **BILLY MONTIGNY** et **AVION** - Commission de suivi des clubs

16 novembre : Réunion des délégués prévention

17 novembre : Commission éthique

19 novembre : Commission de discipline

20 novembre : FIA (Formation arbitres) à **BILLY MONTIGNY** et **AVION**

22 novembre : Commission structuration et accompagnement des clubs

25 novembre : Soirée des récompenses à **ANZIN SAINT AUBIN**

26 novembre : Commission de discipline

27 novembre : FIA (Formation arbitres) à **BILLY MONTIGNY** et **AVION** - Tests physiques des jeunes arbitres

30 novembre : Commission des coupes seniors

3 décembre : Commission de discipline

4 décembre : **LIEVIN** ; formation administrative des nouveaux arbitres

8 décembre : Commission foot animation

9 décembre : Commission des arbitres

10 décembre : Commission de discipline

› Cessation d'activité : **SCL POMMIERS, ESSARS FUTSAL**

› Affiliation : **SPORTING DETENTE CLUB DE LENS** (futsal)

RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU 16 OCTOBRE A SAINS-EN-GOHELLE

› Il convient de remercier chaleureusement la municipalité de **SAINS en GOHELLE** pour le prêt gracieux de la salle municipale et de féliciter les dirigeants du **RC SAINS** et le club des supporters pour leur participation sans faille à l'organisation de l'Assemblée Générale.

› 139 Clubs étaient présents ou représentés soit 63,5% pour 998 voix soit 70%.

› Le compte de résultat et le bilan ont été approuvés à 92,7%, tandis que le budget prévisionnel l'a été à 91,7%.

› La proposition du **FC LILLERS** concernant la suppression de l'exclusion temporaire pour la saison 2022 – 2023 a été approuvée à 62,1 %.

› Concernant le vœu déposé par l'**US GONNEHEM** et la **JF GUARBECQUE**, les clubs ont décidé le maintien des conditions actuelles pour les tirages des coupes de France (2 tours), Gambardella (2 tours) et Artois seniors (jusqu'au 1/8^{ème} de finales) au dépens de tirages au sort intégraux. Toutefois ces tirages seront retransmis sur les réseaux sociaux.

LE POINT DES COMPETITIONS

› A noter pour le week-end des **6 et 7 Novembre** ; 47 arrêtés municipaux avec notamment de nombreuses remises en U11 et U13 et 39 reports en seniors.

Vétérans

› 5 journées de championnat ont eu lieu.

› Le 11 novembre se dérouleront le 3^{ème} tour de la coupe d'Artois (Penninck) et le 2^{ème} tour de la coupe Loyez.

Seniors

› 5 journées de championnat de la D1 à la D3 et 6 journées pour les autres divisions se sont déroulées avec rattrapage les **11 et 28 novembre**.

› Au niveau des coupes se sont disputés 4 tours de coupe d'Artois, 3 tours de Coupes Plateau et Cica et 2 tours de coupes secondaires.

Féminines

- › 8 journées se sont déroulées et il faut noter un forfait général.
- › Les coupes débuteront **fin novembre**.

Futsal

- › 5 journées de championnat ont eu lieu et les coupes n'ont pas débuté.
- › Des plateaux réservés aux jeunes débuteront le **20 novembre**.
- › Le nombre d'arbitres étant limité, il est constaté de trop nombreuses désignations pour ces arbitres.
- › La décision est prise de respecter à l'avenir les directives nationales ce qui aura pour répercussion l'absence de désignations pour certains matchs de D3.

Foot animation

- › 7 journées de la 1^{ère} phase se sont disputées.

Jeunes

- › Les brassages sont terminés et les classements ont été publiés ; sachant qu'un match en U15 niveau 1, avec répercussion sur les groupes de D1 et D2 doit être joué. Toutefois le championnat débute le **14 novembre** grâce à la participation active à la mise en place de cette compétition du personnel administratif du district.
- › Si, globalement, la phase brassage s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, quelques points méritent une étude plus approfondie.
- › 4 tours de coupe d'Artois et 3 tours de coupes secondaires ont eu lieu.

EFFECTIFS

- › A ce jour le district compte 33 573 licenciés soit une progression de 1,7% par rapport à **novembre 2020**.
- › Quelques baisses sont à noter concernant les seniors, le foot animation, les féminines U16 à U18, les dirigeants (-1,4%) et les arbitres (-2,08%)

STATUT DES EDUCATEURS

Afin de rappeler les règles d'encadrement des équipes évoluant en ligue, chaque commission gérant des compétitions est invitée à contacter les clubs pour faire le point dans le but d'éviter les amendes et les suites possibles :

- Le CFF2 est demandé en U14, U15, U16
- Le CFF3 est demandé en U17
- L'attestation de formation U17/U19 est exigée pour les U18 R2 féminines
- L'attestation de formation U15 ou U17/U19 est exigée pour les U16 féminines de Ligue
- L'attestation de formation futsal initiation et Futsal entraînement est exigée pour le futsal R2 ligue.

RAPPEL CONCERNANT LE STATUT DE L'ARBITRAGE

A l'issue des saisons tronquées **2019-2020** et **2020-2021** il avait été décidé que les candidats arbitres permettraient à leur club de respecter les dispositions du statut de l'arbitrage. Pour rester en conformité ces candidats doivent poursuivre le cycle prévu ; or il semble que ce ne soit pas toujours le cas. Pour les clubs qui ne seraient pas en règle lors des différents pointages réalisés cette saison et notamment lors opérations de vérification du **15 Juin**, il sera opéré un retour sur leur position avant la prise en compte de ces nouveaux candidats arbitres dans le respect de l'article 47, alinéa 5 du statut : lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.

REGAIN DE VIOLENCE

- › Chaque week-end la commission de discipline est amenée à traiter environ 35 exclusions dont 1/3 concerne des faits de violence autres que des fautes « dans le jeu ».

- › Toutes les semaines des rencontres sont arrêtées pour menaces à arbitre, envahissement de terrain, bagarre générale.
- › Début décembre, **Chouki BELLA** présentera un projet avec des actions à mettre en place. Une discussion à laquelle tous les élus ont participé lance les prémices d'actions en plaçant la sanction à tout prix en ultime recours.

SOIREE DES RECOMPENSES

Les invitations ont été lancées et la commission éthique travaille à la finalisation des différentes parties de cette soirée.

SCHEMA REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DAP

Un groupe de travail destiné à finaliser localement les actions du schéma régional de développement et d'animation des pratiques va être mis en place.

CLUBS LIEU DE VIE

2 nouveaux clubs ont adhéré : **FC HERSIN** et **BETHUNE FUTSAL** alors que 4 autres ont été renouvelés : **FCH LENS, ROUVROY, VIMY ET BEUVRY.**

WEEK-END DES BENEVOLES

Treize dirigeants artésiens ont participé à l'opération : journée des bénévoles qui les a conduit pour un week-end à **CLAIREFONTAINE.**

PLATEAUX DE NOËL

Les besoins pour les plateaux de Noël du foot animation et foot féminin ont été recensés et transmis à la Ligue.

POLITIQUE REGIONALE FAFA

- › Le montant des enveloppes régionales FAFA Equipement et Transport a été communiqué le **20 octobre 2021.**
- › Le schéma territorial relatif à la politique de répartition des sommes allouées aux projets a été présenté aux Présidents de Districts et Membres du Conseil pour validation avant envoi à la LFA.
- › Le cahier des charges et la communication seront réalisés par la FFF dans les prochains jours ainsi que l'ouverture de l'outil nécessaire à la saisie des dossiers.

LABEL JEUNES – FEMININES ET FUTSAL

Nous sommes en attente de la réception des dotations clubs afin de définir les modalités et les dates de remises officielles.

Label jeunes :

- › Niveau espoir : STADE HENIN – AG GRENAY – NOYELLES sous LENS- BEUVRY – MONCHY au BOIS – FCH LENS –
- › Niveau excellence : OIGNIES –
- › Label Futsal : AG GRENAY –

Label Ecole de Football Féminine :

- › Niveau bronze : VENDIN le VIEIL et NOYELLES sous LENS –
- › Niveau argent : OIGNIES –
- › Niveau or : RC LENS –

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL (PEF)

Les nouvelles modalités du Programme Educatif Fédéral à destination des jeunes licenciés des clubs ont été diffusées par la Fédération

FORMATIONS

- › Les formations principalement orientées vers les dirigeants sont programmées mais ne rencontrent qu'un succès mitigé (comme dans les autres districts). A ce jour 3 sessions ont été réalisées et 6 autres ont dû être annulées.
- › La commission envisage la création de modules répondant plus aux besoins locaux.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du :	Mardi 2 novembre 2021
A	LIEVIN

Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
--------------	--------------------------

Présents :	MM. Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER – Bernard DEJARDIN – Jean Pierre JANNOT – Marc TINCHON -
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

Excusés :	MM. Michel BENEZIT – Jacques PENNINCK -
-----------	-----------------------------------------

Assistent à la réunion :	Mmes Evelyne BAUDUIN – Sylvie PAYAGE -
--------------------------	----------------------------------------

Journées des 11 et 12 septembre 2021

SENIORS D4 - GROUPE A

Rencontre SCPP WINGLES – ES BOIS BERNARD

Réserves de l'ES BOIS BERNARD confirmées, appuyées, pour le motif : Absence de tablette mise à disposition, ce qui interroge sur la qualification de certains joueurs.

Réserves non recevables, mal formulées.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

SENIORS D5 – GROUPE A

Rencontre US GONNEHEM – FC BUSNES

Réserves du FC BUSNES non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au FC BUSNES.

SENIORS D5 – GROUPE B

Rencontre FC VERQUIGNEUL – US BEUVRY

Réclamation de l'US BEUVRY sur soupçon que certains joueurs étaient mineurs ou avec aucun sur-classement.

Après vérification, tous les joueurs étaient qualifiés pour participer à la rencontre.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

SENIORS D6 - GROUPE D

Rencontre CSAL SOUCHEZ – FC AVION REPUBLIQUE

Réclamation de CSAL SOUCHEZ sur l'ensemble de l'équipe du FC AVION REPUBLIQUE susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

Journées des 25 et 26 septembre 2021

SENIORS D3 – GROUPE A

Rencontre AAE AIX – COS MARLES

Réserves de l'AAE AIX non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'AAE AIX.

SENIORS D6 - GROUPE A

Rencontre AS LOISON – HENIN STADE

Réserves 1 du STADE HENIN confirmées, appuyées, pour le motif : Sur l'ensemble de l'équipe adverse sur des joueurs susceptibles d'avoir joué en équipe A de LOISON au dernier match.

Réserves non recevables, mal formulées.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

Réserves 2 du STADE HENIN confirmées, appuyées, pour le motif : Joueurs dont la licence est non validée à ce jour du match donc tablette FMI non effectuée et non utilisable. L'équipe A de LOISON ne jouant pas ce jour.

Réserves non recevables, non nominatives.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

SENIORS D6 – GROUPE D

Rencontre – US AVION CHEMINOTS – CSAL SOUCHEZ

Réserves du CSAL SOUCHEZ confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs LUCAS VANDEWALLE, BRANDON BLOND, DJIMI CUISINIER, MARCEAU FRAPPART du club de l'US CHEMINOTS AVION pour le motif suivant : La licence du joueur/des joueurs LUCAS VANDEWALLE, BRANDON BLOND, DJIMI CUISINIER, MARCEAU FRAPPART a été/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre.

Réserves recevables, après vérification des licences des joueurs LUCAS VANDEWALLE, BRANDON BLOND, DJIMI CUISINIER, MARCEAU FRAPPART, les 4 jours francs ne sont pas respectés.

Résultat : US AVION CHEMINOTS – CSAL SOUCHEZ : 0 (Zéro) – 6 (Six).

Droits remboursés.

Amende de 80 € à l'US CHEMINOTS AVION.

U15 A 8 – GROUPE D

Rencontre AFCLL BETHUNE – LOCON/RCV KENNEDY

Réclamation de LOCON/RCV KENNEDY sur l'équipe de AFCLL BETHUNE qui avait mentionné 8 joueurs sur la feuille de match mais a fait jouer un neuvième joueur prénommé Théo durant cette rencontre n'apparaissant pas sur la feuille de match.

A noter également que les numéros sur les maillots portés par les joueurs de AFCLL BETHUNE ne correspondaient pas à ceux indiqués sur la feuille de match (entre autres les n°9 – 10 – 11 – 12).

Réclamation irrecevable, mal formulées.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

Journées des 2 et 3 octobre 2021

COUPE MALLEZ SENIORS

Rencontre I. NORRENT FONTES – US LESTREM

Réserves des I. NORRENT FONTES non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € aux I. NORRENT FONTES.

COUPE DEMANDRILLE SENIORS

Rencontre AC NOYELLES GODAULT – SPP WINGLES

Réserves du SPP WINGLES non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au SPP WINGLES.

Rencontre USA LIEVIN – ES LAVENTIE

Réserves de l'USA LIEVIN non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'USA LIEVIN.

COUPE CICA SENIORS

Rencontre CS LIEVIN DIANA – SC FOUQUIERES

Réserves du CS LIEVIN DIANA non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au CS LIEVIN DIANA.

COUPE LETEVE SENIORS

Rencontre ES SAINT LAURENT – ES FICHEUX

Réserves de l'ES FICHEUX non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'ES FICHEUX.

Rencontre USA ARLEUX – SC SAINT NICOLAS

Réserves du SC SAINT NICOLAS non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au SC SAINT NICOLAS.

COUPE ARTOIS VETERANS

Rencontre AS BEAURAINS – FCE LA BASSEE

Réserves du FCE LA BASSEE non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au FCE LA BASSEE.

Journées des 9 et 10 octobre 2021

U16 FEMININES - GROUPE A

Rencontre UFA – FC DAINVILLE

Réserves de l'UFA sur suspicion d'identité. Dossier transmis à la Commission de Discipline.

SENIORS D3 – GROUPE A

Rencontre AAE AIX – US GONNEHEM

Réserves de l'AAE AIX non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'AAE AIX.

Rencontre US HESDIGNEUL – USO BRUAY

Réserves de l'US HESDIGNEUL non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'US HESDIGNEUL.

SENIORS D6 – GROUPE A

Rencontre HENIN STADE – USA ARLEUX

Réserves de l'USA ARLEUX confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation du joueurs/des joueurs ALEXIS RAPACZ, YANISSE ZIMOUCHE, MAXIME CARON, GEOFFREY CODAN, ABDEL KARIM EL MAZROUI, CYRIL FIEF, LOUIS FEYS, ALBAN TURAKIEVIEZ, DYLAN BRANSWYCK, JORDAN HUMEZ, IVMOREL EERSTEUNG, KHAUD BEN OUAHMAN, JOSEPH JEAN MICHEL RAKOTONAIVO, STEVE LEGRAND, MICKAEL BARANSKI, du club de ST. HENIN pour le motif suivant : La licence du joueur/des joueurs ALEXIS RAPACZ, YANISSE ZIMOUCHE, MAXIME CARON, GEOFFREY CODAN, ABDEL KARIM EL MAZROUI, CYRIL FIEF, LOUIS FEYS, ALBAN TURAKIEVIEZ, DYLAN BRANSWYCK, JORDAN HUMEZ, IVMOREL EERSTEUNG, KHAUD BEN OUAHMAN, JOSEPH JEAN MICHEL RAKOTONAIVO, STEVE LEGRAND, MICKAEL BARANSKI a été/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre.

Réserves recevables, après vérification, le délai des 4 jours francs est respecté pour l'ensemble des joueurs cités.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

SENIORS D6 – GROUPE C

Rencontre FC HERSIN – EC MAZINGARBE

Réserves du FC HERSIN confirmées, appuyées, pour le motif : Certains joueurs de l'équipe sont susceptibles d'avoir joué en équipe première le week-end dernier.

Réserves non recevables, mal formulées.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

SENIORS D6 – GROUPE F

Rencontre ES LAVENTIE – FC RICHEBOURG

Rencontre arrêtée à la 9^{ème} minute suite à la blessure grave d'un joueur de LAVENTIE.

A reprogrammer par la Commission de gestion des calendriers seniors.

SENIORS D7 – GROUPE A

Rencontre AJ ARTOIS – AS PTT ARRAS

Réserves de l'AJARTOIS confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation du joueurs/des joueurs HUGO LAUTOUR, DAMIEN MOUGIN, JORIS DEREBREU du club de l'A.S.PTT ARRAS pour le motif suivant : Sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

Réserves recevables, après vérification, ces 3 joueurs sont mutés hors période alors que le nombre autorisé est de 2.

Résultat : AJ ARTOIS –AS PTT ARRAS : 3 (Trois) – 0 (Zéro).

Droits remboursés.

Amende de 80 € à l'AS PTT ARRAS.

SENIORS D7 – GROUPE C

Rencontre S C FOUQUIERES – USO DROCOURT

Réserves du SC FOUQUIERES non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au SC FOUQUIERES.

Journées des 16 et 17 octobre 2021

SENIORS D4 - GROUPE A

Rencontre FC BOUVIGNY – US NOYELLES sous LENS

1/ Réserves du FC BOUVIGNY non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au FC BOUVIGNY.

2/ Réserves de l'US NOYELLES sous LENS non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'US NOYELLES sous LENS.

SENIORS D4 - GROUPE D

Rencontre RC LABOURSE – US HOUDAIN

Réserves de l'US HOUDAIN non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'US HOUDAIN.

SENIORS D5 – GROUPE A

Rencontre FC AUCHEL – US GONNEHEM

Réserves de l'US GONNEHEM confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'AUCHEL pour le motif suivant : Des joueurs du club d'AUCHEL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

SENIORS D5 – GROUPE C

Rencontre AS BAILLEUL – CS HABARQ

Réserves de l'AS BAILLEUL confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club CS HABARQ pour le motif suivant : Des joueurs du club CS HABARQ sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.
Résultat acquis sur le terrain.
Droits confisqués.

SENIORS D6 – GROUPE B

Rencontre ES SAINT LAURENT – ES FICHEUX

Réserves de l'ES FICHEUX non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain.
Amende de 17 € à l'ES FICHEUX.

Rencontre US RIVIERE – FC TILLOY

Réclamation de l'US RIVIERE sur la participation et la qualification au match sur les 8 joueurs inscrits sur la feuille de match et dont les noms suivent : BADAoui Salim licence 2543996754, GODFRIN Guillaume licence 1986824903, HAYNOUI Amin licence 1931239144, JEANNE Xavier licence 1996824298, JEDAINI Saadallah licence 1547463420, KERFI GUETTEB Outman licence 1926853891, MELIN Jean Philippe licence 1976831901, MIGANE Hamza licence 2544136224 MOTIF : Joueurs susceptibles d'avoir participé au match en équipe de niveau hiérarchiquement supérieur, le Dimanche 10 octobre 2021 (D3 poule C TILLOY/ARTOIS). L'équipe première ne jouant pas ce dimanche 17/10/2021.

Après vérification, ces joueurs ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat : US RIVIERE – FC TILLOY : 0 (Zéro) – 0 (Zéro) ; 0 point aux 2 équipes.

Droits remboursés.

Amende de 80 € au FC TILLOY.

SENIORS D6 – GROUPE C

Rencontre JF MAZINGARBE – EC MAZINGARBE

Réserves de la JF MAZINGARBE confirmées, appuyées, sur la qualification et la participation au match de toute l'équipe de l'EC MAZINGARBE 2. Motifs : Ces joueurs qui ont participé lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club, ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas le jour de la rencontre ou dans les 24 heures.

Après vérification, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

SENIORS D6 – GROUPE D

Rencontre FC ANNAY – FC GIVENCHY

Réserves du FC GIVENCHY confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC ANNAY pour le motif suivant : Des joueurs du club F.C. ANNAY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserves irrecevables, appuyées et confirmées hors délai 24 octobre 2021 pour rencontre jouée le 17 octobre 2021.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

SENIORS D7 – GROUPE A

Rencontre JS ACHIET LE PETIT – AJ ARTOIS

Réserves de JS ACHIET LE PETIT confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club AJ ARTOIS pour le motif suivant : Des joueurs du club AJ ARTOIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

Rencontre ES VAL SENSEE VIS – AS MAROEUIL

Réserves de l'ES VAL SENSEE confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'AS MAROEUIL pour le motif suivant : Des joueurs du club de l'AS MAROEUIL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, 3 joueurs ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat : ES VAL SENSEE VIS – AS MAROEUIL : 1 (Un) – 0 (Zéro)

Droits remboursés.

Amende de 80 € à l'AS MAROEUIL.

U17 - GROUPE B

Rencontre AS PONT A VENDIN – FC TORTEQUESNE

Match arrêté à la 45^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à l'AS PONT à VENDIN sur le score de 0 (Zéro) – 17 (Dix-sept).

Résultat : AS PONT à VENDIN – FC TORTEQUESNE : 0 (Zéro) – 17 (Dix-sept).

Amende de 8 € à l'AS PONT à VENDIN.

BRASSAGE U15 - NIVEAU 2

Rencontre US CHTS AVION – FC AVION REPUBLIQUE

Réserves du FC AVION REPUBLIQUE non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au FC AVION REPUBLIQUE.

Journées des 23 et 24 octobre 2021

SENIORS D4 - GROUPE D

Rencontre I. NORRENT FONTES – US HOUDAIN

Réserves de l'US HOUDAIN confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation du joueur des joueurs DEFURNE BAPTISTE du club de LES INTREPIDES DE NORRENT FONTES, pour le motif suivant : La licence du joueur/des joueurs DEFURNE BAPTISTE a été/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre.

Après vérification, le joueur cité était qualifié le jour de la rencontre et pouvait y participer.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

SENIORS D7 - GROUPE A

Rencontre FC DAINVILLE – AS BAILLEUL

Réserves de l'AS BAILLEUL confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC DAINVILLE pour le motif suivant : Des joueurs du club FC DAINVILLE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

COUPE POUILLY U15

Rencontre CS PERNES /CAMBLAIN (b) – FC HINGES

Réserves du FC HINGES non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au FC HINGES.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.**

**Le Secrétaire,
Marc TINCHON.**

Parution du mardi 16 novembre 2021



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du :	Restreinte du vendredi 5 novembre
A	LIEVIN

Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
--------------	--------------------------

Présents :	MM. Jean Pierre JANNOT – Jacques TINCHON -
------------	--------------------------------------------

Journées des 30 et 31 octobre 2021

COUPE ARTOIS SENIORS

Rencontre SC SAINT NICOLAS – US VIMY (b)

Réserves formulées par le club du SC SAINT NICOLAS, confirmées par mail, appuyées et motivées, réserves pouvant être prises en considération.

Motif : Sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'U.S. VIMY susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

DECISION : Après vérification de la FMI de la rencontre US VIMY – FIC CROIX (N3) du 24 novembre 2021, il s'avère que le joueur Samir KREM (2543824146) a participé à cette rencontre.

SCORE : SC SAINT NICOLAS – US VIMY (b) : 0 (Zéro) – 0 (Zéro)

SC SAINT NICOLAS qualifié.

Droits remboursés.

Amende de 80 € à l'US VIMY (b).

Rencontre CS PERNES – JF GUARBECQUE

Match non joué suite à terrain impraticable.

La commission donne match à reprogrammer à une date à fixer par la commission des coupes Seniors.

COUPE PLATEAU

Rencontre BEAUMETZ SUD ARTOIS – ES LABEUVRIERE

Match non joué suite à terrain impraticable.

La commission donne match à reprogrammer à une date à fixer par la commission des coupes Seniors.

Rencontre US HESDIGNEUL – OS AIRE (b)

Match non joué suite à terrain impraticable.

La commission donne match à reprogrammer à une date à fixer par la commission des coupes Seniors.

COUPE MALLEZ

Rencontre AEP VERDREL – FC LILLERS (b)

Réclamation formulée par le club de l'AEP VERDREL (Réserve technique non posée sur la FMI), reçue par mail (le 1^{er} novembre 2021), appuyée et motivée, réclamation pouvant être prise en considération.

Motif : Non port du brassard de capitaine de l'équipe de Lillers.

DECISION : La Commission dit que cette réclamation est irrecevable et la rejette.

SCORE : Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Droits confisqués.

Rencontre US HOUDAIN – US HESDIGNEUL (b)

Forfait de l'US HESDIGNEUL (b).

US HOUDAIN bat US HESDIGNEUL(b) par forfait – score 5/0.

Amende de 25 €

Rencontre US LAPUGNOY – FC CAMBLAIN (b)

Réserves formulées par le club de l'US LAPUGNOY, confirmées par mail, appuyées et motivées, réserves pouvant être prises en considération.

Motif : Sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC CAMBLAIN CHATELAIN, susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

DECISION : Après vérification de la FMI de la rencontre FC CAMBLAIN – ES SAINT LAURENT (b) (D3) du 24 novembre 2021, il s'avère qu'AUCUN joueur n'a participé à cette rencontre.

SCORE : US LAPUGNOY – FC CAMBLAIN (b) : 1 (Un) – 1 (Un) Tirs au but : 2 (Deux) – 4 (Quatre)

FC CAMBLAIN (b)qualifié.

Droits confisqués.

Rencontre VERQUIN Entente – UC DIVION (b)

Forfait de l'UC DIVION 2.

VERQUIN Entente bat UC DIVION (b) par forfait – score 5/0.

Amende de 25 €

COUPE DEMANDRILLE

Rencontre FC ESTEVELLES – RC SAINS

Match arrêté à la 46^{ème} minute suite à terrain impraticable.

La commission donne match à reprogrammer à une date à fixer par la commission des coupes Seniors.

COUPE LETEVE

Rencontre US PAS (b) – US BOUBERS

Match non joué suite à terrain impraticable.

La commission donne match à reprogrammer à une date à fixer par la commission des coupes Seniors.

Rencontre AS TINCQUIZEL (b) – UAS ARLEUX (b)

Match non joué suite à terrain impraticable.

La commission donne match à reprogrammer à une date à fixer par la commission des coupes Seniors.

COUPE CICA

Rencontre FC BUSNES (b) – ES ALLOUAGNE (b)

1/ Réserves du FC BUSNES (b) non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € au FC BUSNES (b).

2/ Réserves de l'ES ALLOUAGNE (b) non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'ES ALLOUAGNE (b).

Rencontre FCH LENS (b) – AJ ARTOIS (c)

Réserves formulées par le club de l'AJ ARTOIS (c), confirmées par mail, appuyées et motivées, réserves pouvant être prises en considération.

Motif : Sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs du club FCH LENS susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

DECISION : Après vérification de la FMI de la rencontre FCH LENS – AS NOYELLES les VERMELLES (D4) du 24 NOVEMBRE 2021, il s'avère que les joueurs Hugo BASTIEN (2545627968), Pierre LEGRAND (2543521785) et Didier PROUVEUR (1956836137) ont participé à cette rencontre.

SCORE : FCH LENS (b) – AJ ARTOIS (c) : 0 (Zéro) – 2 (Deux).

AJ ARTOIS qualifié.

Droits remboursés.

Amende de 80 € à FCH LENS

Rencontre ESD ISBERGUES (c) – JF MAZINGARBE (b)

Réserves de la JF MAZINGARBE (b) non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à la JF MAZINGARBE (b).

BRASSAGE U14

Rencontre US NOYELLES sous LENS – ESD ISBERGUES

Réserves technique formulées par le club de l'ESD ISBERGUES, confirmées par mail, appuyées et motivées, réserves pouvant être prises en considération.

Motif : Sur les faits suivants à la fin du temps réglementaire. Coup de sifflet final donné à la fin du temps réglementaire plusieurs minutes Monsieur CAPRON Hugo (Délégué accompagnateur) prend la lourde décision de reprendre le match pour faire jouer le temps additionnel (3 minutes) qui venait de s'achever sur le score de 1 - 2 pour Isbergues. Le match a repris son cours, Noyelles égalise. S'en suit la séance de tirs au but avec une victoire de Noyelles. Les joueurs d'Isbergues n'étant pas émotionnellement dans de bonnes dispositions.

DECISION : A la lecture du rapport de l'arbitre, et, après la lecture des réserves techniques inscrites sur la FMI, la Commission dit que celles-ci sont irrecevables et les rejettent.

SCORE : US NOYELLES sous LENS – ESD ISBERGUES : 2 (Deux) – 2 (Deux) Tirs au but : 5 (Cinq) – 4 (Quatre).

Droits confisqués.

Rencontre OS AIRE – OLYMPIQUE LIEVIN

Forfait de l'OLYMPIQUE LIEVIN.

OS AIRE bat OLYMPIQUE LIEVIN par forfait – score 5/0.

Amende de 15 € (1^{er} forfait).

BRASSAGE U18 NIVEAU 2

Rencontre FC DAINVILLE – AS TINCQUIZEL

Match arrêté à la 49^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à l'ASTINCQUIZEL sur le score de 5 (Cinq) – 0 (Zéro).

Résultat : FC DAINVILLE – AS TINCQUIZEL : 5 (Cinq) – 0 (Zéro)

Amende de 8 € à l'AS TINCQUIZEL.

Rencontre SOUCHEZ/LES COLLINES – ESD ISBERGUES (b)

Forfait de l'ESD ISBERGUES (b).

SOUCHEZ/LES COLLINES bat ESD ISBERGUES (b) par forfait – score 5/0.

Amende de 15 € (1^{er} forfait).

Rencontre OLYMPIQUE BURBURE/ALLOUAGNE – US LESTREM (b)

Forfait de l'US LESTREM (b).

OLYMPIQUE BURBURE/ALLOUAGNE bat US LESTREM (b) par forfait – score 5/0.

Amende de 30 € (4^{ème} forfait). District prévenu avant le vendredi 12 h.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.**

**Le Secrétaire,
Marc TINCHON.**

Parution du mardi 16 novembre 2021



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 12 novembre
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Pierre JANNOT – Jacques TINCHON -

FORFAITS

Journées des 6 et 7 NOVEMBRE 2021

SENIORS D7 – GROUPE B

Rencontre AS BONNIERES / FC CAMBLAIN

Forfait du FC CAMBLAIN

BONNIERES bat CAMBLAIN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à CAMBLAIN - 1^{er} forfait.

VETERANS – POULE 1

Rencontre : AS LYSSOIS / VERQUIN les MORDUS

Forfait de VERQUIN.

LYSSOIS bat VERQUIN par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à VERQUIN - 1^{er} forfait.

Match retour à LYSSOIS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.



COMPETITIONS JEUNES



LES FORFAITS (APRES LES 4 JOURNEES DE BRASSAGE)

RAPPEL : Article 6.10 de l'Annexe 7.3

Les forfaits enregistrés pendant le brassage restent au compte de l'équipe concernée lors de la compétition proprement dite et le 4^{ème} forfait est synonyme de forfait général.

Club comptabilisant 4 forfaits :

U18 Niveau 2 → US LESTREM (b)

Clubs comptabilisant 2 forfaits :

U18 Niveau 2 → US PAS/ARTESIEN (b)

U15 Niveau → US COURCELLES

Clubs comptabilisant 1 forfait :

U18 Niveau 2 → AS BREBIERES – FC CUINCHY – AAE EVIN – UAS HARNES – ESD ISBERGUES (b) – USA LIEVIN – FC MERICOURT -

U16 → US BILLY BERCLAU – USO MEURCHIN – NORRENT FONTES/BUSNES devenu NORRENT FONTES/CAMBLAIN FC – US NOYELLES sous LENS -

U15 Niveau 2 → AJ ARTOIS – AS BARLIN – USO BRUAY (b) – AAE EVIN – FCH LENS – CS LIEVIN DIANA – AS PONT à VENDIN -

LES COMPOSITIONS DES GROUPES U15 A 8 (25 EQUIPES POUR LA PHASE 2)

FC ANNAY – US ARLEUX/NEUVIREUIL-GAVRELLE – AS AUCHY – AS BAILLEUL – Car. BILLY MONTIGNY (b) – AS BREBIERES – FC CARVIN DYNAMO – US GIVENCHY – AG GRENAY – US GRENAY – ES HAILLICOURT – OLYMPIQUE HENIN (b) – FC HERSIN – ESD ISBERGUES (b) – FC LA ROUPIE – AS LENS – USO LENS – LOCON/R.C.V. KENNEDY (b) – AS LOISON (b) – COS MARLES (b) – JF MAZINGARBE – FC MERICOURT – ASSB OIGNIES (b) – ES SAINT LAURENT (b) – FC TILLOY/COJEUL

TRANSFERT EN U15 A 11 (PHASE 2) :

Entente AGNY/ACHICOURT – Esp. CALONNE LIEVIN – US CROISSETTE – US HEUCHIN/LISBOURG – AS NOYELLES les VERMELLES (b) – AS VIOLAINES (b) -

FORFAIT GENERAL (RETRAIT AVANT LA PHASE 2) :

OLYMPIQUE BURBURE (b) – CSAL SOUCHEZ (b)

LES AMENDES

Journée 4 (30 et 31 octobre 2021)

Tirage au sort non effectué (15 €)

U18 Niveau 2 : BEAUMETZ SUD ARTOIS – UC DIVION -

U16 : ES ANZIN – ES HAINES -

U15 Niveau 2 : AUBIGNY SAVY/TINCQUIZEL (b) – US BEUVRY – USO BRUAY (b) – US CROISILLES – US HOUDAIN – RC LABOURSE – FCH LENS – AS LYSSOIS (b) -

Retard feuille de match (30 €)

U16 I. NORRENT FONTES -

U15 Niveau 2 : AS SAILLY LABOURSE -

Saisie résultat non effectuée (15 €)

U16 : I. NORRENT FONTES -

U15 Niveau 2 : AS SAILLY LABOURSE

LE CLASSEMENT GENERAL U15 NIVEAU 1 (APRES LA 4EME JOURNEE)

CLUBS	TOTAL				CLASST
	POINTS	G.A.	POUR	CONTRE	
BETHUNE STADE (b)	12	9	17	8	1
US VERMELLES (b)	9	18	24	6	2
ESD ISBERGUES	9	13	20	7	3
OS AIRE	9	12	20	8	4
USO BRUAY	9	8	15	7	5
US SAINT POL	9	7	12	5	6
FC DAINVILLE	9	2	10	8	7
US LESTREM	7	-2	8	10	8
AS COURRIERES	6	8	19	11	9
LIEVIN OLYMPIQUE	6	6	15	9	10
ES SAINT LAURENT	6	5	13	8	11
UAS HARNES	6	4	13	9	12
FC LA COUTURE	6	-2	14	16	13
ASSB OIGNIES	6	-7	6	13	14
ES BULLY (b)	6	-9	10	19	15
SC SAINT NICOLAS	5,5	0	12	12	16
FC CAMBLAIN	4,5	-8	7	15	17
Car. BILLY MONTIGNY	4	0	8	8	18
AS PTT ARRAS	4	-10	7	17	19
COS MARLES	3	1	8	7	20
RC LENS (Filles) (b)	3	-13	7	20	21
US GONNEHEM	1,5	-16	5	21	22
HENIN STADE	1	-10	6	16	23
AAE DOURGES	0	-11	6	17	24

DIVERS

RAPPEL :

Toute demande de DEROGATION doit être accompagnée de l'accord du club adverse sous peine d'être refusée par la commission.

→ Suite au match en retard en brassage U15 Niveau 1, joué **dimanche 14 novembre 2021**, les équipes suivantes sont désormais affectées à leur championnat respectif.

U15 D1 : US LESTREM

U15 D2 – GROUPE A : ES SAINT LAURENT.

U15 D2 – GROUPE B : Car. BILLY MONTIGNY

Les rencontres suivantes sont positionnées au **dimanche 12 décembre**

U15 D1:

Olympique Liévin / US Lestrem

U15 D2 – GROUPE A :

SC Saint Nicolas / ES Saint Laurent

U15 D2 – GROUPE B :

US Gonnehem / Car. Billy Montigny

→ Retrait du CSAL SOUCHEZ en U15 à 8 – GROUPE D – 2eme phase – Amende de 30 euros.

La Commission Jeunes :

Pascal WATEL.

Marc TINCHON.



COMPETITIONS SENIORS



JOURNEE DU 28 NOVEMBRE - COUP D'ENVOI A 14 HEURES 30

SENIORS D3 – GROUPE A

US Gonnehem (b) – Olympique Burbure

SENIORS D3 – GROUPE C

FC Camblain / JS Ecourt (b)

SENIORS D4 – GROUPE A

ES Bois Bernard – UAS Harnes (b)

US Rouvroy (b) – SSCP Wingles (b)

SENIORS D4 – GROUPE B

OC Cojeul – ES Saulty

AS Frévent – US Ablain

SENIORS D5 – GROUPE A

FC Busnes – US Maisnil

US Gonnehem (c) – JF Guarbecque (b)

AS Vendin / CS Pernes

SENIORS D5 – GROUPE D

US Izel – FC Beaumont

FC Dynamo Carvin – US Ruch Carvin (b)

AC Noyelles Godault (b) – ASSB Oignies (c)

SENIORS D5 – GROUPE E

US Boubers – AS BBV (b)

SENIORS D6 – GROUPE A

AS Loison (b) – USA Arleux (b)

SENIORS D6 – GROUPE B

US Monchy (c) – OC Cojeul (b)

US Ablain (b) – ES Angres (b)

SENIORS D6 – GROUPE C

AJ Ruitz (b) – ES Haillicourt

RC Sains (b) – AS Auchy (b)

FC Hersin (b) – JF Mazingarbe (b)

AEP Verdrel – ES Bully (c)

SENIORS D6 – GROUPE D

US Chts Avion (b) – US Givenchy

SENIORS D6 – GROUPE E

US Heuchin – US Houdain (b)
Vallée la Ternoise (b) – US Saint Pol (c)
ES Allouagne (b) – AS Cauchy

SENIORS D6 – GROUPE F

RCVK Béthune (b) – FC Hinges (b)
US Annezin (b) – FC Busnes (b)

SENIORS D7 – GROUPE A

AS Bailleul (b) – AS Maroeuil (b)
AJ Artois (b) – FC Dainville (b)

SENIORS D7 – GROUPE B

ES Ourton (b) – US Boubers (b)
AJ Artois (c) – AEP Verdrel (b)

SENIORS D7 – GROUPE D

ES Haillicourt (b) – AS Noyelles les Vermelles (b)

SENIORS D7 – GROUPE E

Norrent Fontes (b) – RC Calonne

→ Forfait général d'AOSC SALLAUMINES en **SENIORS D6 – GROUPE D** – Amende 55 euros

Richard RATAJCZAK.



COMPETITIONS FEMININES



✓ Forfait général du FC TILLOY en FEMININES D1 – Amende de 70 euros.

La Présidente de la Commission :
Micheline GOLAWSKI.